

Maintenant, M. l'Orateur, je parlerai brièvement de la questions des écoles du Manitoba. C'est une question qui, pendant les quelques années dernières, a troublé considérablement l'esprit public. C'est une question qui relève absolument de la loi. C'est une question de droit. Il y a quelques jours, sir Donald Smith, en adressant la parole à des citoyens qui s'étaient rendus auprès de lui, à Montréal, a réduit la question à sa plus simple expression, en disant : Ces gens avaient droit à certains privilèges au commencement même de la Confédération et, si nous leur avons donné alors ces privilèges, pourquoi ne les leur accorderions-nous pas maintenant ? Nous pouvons légiférer sur ces questions, nous pouvons avoir des divergences d'opinion, mais je crois que l'on doit accorder des droits et des privilèges égaux à toutes les classes de la société, qu'il s'agisse de protestants ou de catholiques. Dans ce grand pays que nous habitons, nous avons deux grands corps : les catholiques et les protestants. L'un et l'autre n'ont-ils pas travaillé harmonieusement et n'ont-ils pas fait tout en leur pouvoir pour faire progresser le Canada ? Ne vivent-ils pas ensemble côte à côte et ne jouissent-ils pas de la société l'un de l'autre ? Ne voyons-nous pas des protestants à la tête d'institutions catholiques et ne voyons-nous pas des catholiques faire des discours à des assemblées protestantes, ainsi que l'a fait le père Dawson, ici, à Ottawa ?

Laissez-moi vous dire aujourd'hui, honorables messieurs, que, comme membre de cette Chambre, je suis plus heureux que je ne puis le dire d'être le représentant d'une université catholique—et je le suis depuis vingt ans—et d'être, en outre, le président d'un hôpital catholique. Je n'ai reçu que de la bienveillance de la part de la population catholique et je n'ai vu chez elle que des choses dignes du plus grand respect. Si nous lui rendons justice, si nous faisons ce qui est juste et convenable, nous n'avons rien à craindre de cette question des écoles du Manitoba. C'est une question qui sera facilement réglée et qui, je le crois, peut être réglée de façon à satisfaire toute la population de ce pays. C'est une question que l'on ne devrait pas discuter à un point de vue politique et ceux qui vont sur les huntings de ce pays, et qui cherchent à exciter la haine et à répandre des principes d'antagonisme devraient être condamnés. Cette question devrait être étudiée d'une manière large et je sais parfaitement que, libéraux comme conservateurs, Anglais comme Français, catholiques comme protestants, tous n'ont et ne devraient avoir qu'un but : l'avancement de l'intérêt matériel et de la prospérité de ce pays. Unissons-nous, formons un peuple uni pour que le Canada échappe aux préjugés de race et de religion et montrons au monde en général que nous sommes fermement décidés à faire du Canada ce qu'il devrait être : une colonie dont l'Empire britannique peut avec raison être fier.

M. PATERSON (Brant) : Je n'ai pas l'intention de suivre l'honorable préopinant (sir James Grant) dans la discussion des questions commerciales, car, comme on l'a fait observer, il y aura une autre occasion et, peut-être, une occasion plus convenable de traiter ce sujet. Je désire simplement parler d'un énoncé fait par l'honorable monsieur, énoncé nouveau pour moi. Il a dit qu'il y a peu d'années, j'oublie quelle année il a mentionnée, l'honorable M. Edward Blake, lorsqu'il était le chef de la

gauche, avait envoyé une circulaire aux manufacturiers, leur annonçant que s'il arrivait au pouvoir, il n'avait pas l'intention de faire quoi que ce fût de nature à déranger les règlements de douane en existence. Avant aujourd'hui, je n'avais jamais entendu parler d'une semblable circulaire et quand l'honorable député (sir James Grant) dit qu'elle a été publiée et qu'elle a fait le sujet d'un débat en cette Chambre, il dit une chose tout à fait nouvelle pour moi.

Passant aux premières observations de l'honorable monsieur, je dirai que j'approuve tout à fait les éloges qu'il a décernés à la mémoire de sir John Thompson et de l'honorable M. Geoffrion.

Tous les membres de cette Chambre, j'en suis sûr, accueilleront favorablement et avec grand plaisir le deuxième paragraphe de l'adresse en réponse au discours du trône. Relativement au premier paragraphe de la résolution, où Son Excellence exprime sa satisfaction de recourir encore aux conseils et à l'aide des Communes, je suppose que cela veut dire que les conseillers de Son Excellence éprouvent aussi de la satisfaction sous ce rapport et envisageant la question sous cet aspect, il m'a semblé un peu étrange que, au lieu du député d'Ottawa, (sir James Grant), un des conseillers de Son Excellence ne se soit pas levé ici, aujourd'hui, pour nous exprimer la satisfaction sans bornes que les ministres éprouvent de nous voir encore une fois réunis et de pouvoir recevoir nos conseils. Je suis heureux de savoir qu'il en est ainsi parce qu'à un moment, l'on a cru que les ministres n'éprouvaient pas beaucoup de satisfaction à la pensée de rencontrer les Communes du Canada. Certaines gens croyaient, peut-être sans raison, que les ministres étaient incapables de décider s'ils devaient convoquer le parlement, ou s'ils devaient dissoudre le parlement et en appeler aux électeurs. Cependant, puisque les ministres en sont arrivés à une décision, je suis heureux de savoir que c'est une source de satisfaction pour eux, car il ne serait pas agréable pour eux de rencontrer les Chambres et d'être mal à leur aise dans les circonstances.

Je suis de leur avis en ce qui a trait à la satisfaction que nous éprouvons de nous réunir, mais je regrette que les Chambres n'aient pas été convoquées plus tôt. Je crois que tous les membres de cette Chambre admettront que le parlement a été convoqué à une saison qui n'est pas convenable. L'excellente coutume établie par le gouvernement de M. Mackenzie est une coutume qui devrait être suivie par le gouvernement actuel. Non seulement nous avons la coutume établie par le gouvernement de M. Mackenzie à ce sujet, mais des membres des deux côtés de la Chambre ont insisté à maintes reprises pour que l'on adoptât comme coutume de ce parlement de nous réunir ici au commencement du mois de février, sinon à la fin de janvier. Mais lorsqu'on laisse passer des mois et quand nous voyons que l'on convoque les Chambres à une époque où nous devrions toucher à la fin de la session, je répète que c'est une chose que l'on doit beaucoup regretter. Je sais que le ministre des Finances, le chef de la Chambre, nous a dit pour quelles raisons le parlement n'avait pas été convoqué plus tôt et, comme je fais allusion à cet honorable monsieur pour la première fois, je puis sûrement le féliciter au sujet du poste qu'il occupe dans la Chambre. Lorsqu'il devint nécessaire de réorganiser le cabinet, après la mort du regretté sir John Thompson, je puis dire avec certitude que, quand il fut choisi